

# COMPTE RENDU

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 Juin 2021

---

### ORDRE DU JOUR

- Décision modificative du budget unique 2021 (erreur articles suite à cession camion)
  - Installation radars pédagogiques : demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police
  - Cadeau départ à la retraite de la secrétaire de mairie
  - Organisation de la semaine scolaire : renouvellement de la dérogation (semaine de 4 jours)
  - Règlement concernant l'accueil des enfants domiciliés hors commune
  - Aménagement rue du Nord :
    - Relevé topographique
    - Relevé topographique (détection des réseaux)
  - Projet Alimentaire Territorial (PAT)
  - Questions diverses
- 

Séance du conseil municipal du 08 Juin 2021, à 20 heures 45 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

**Présents :** Guy **Bondouy**, Eliane **Bourgeois Moyer**, Christophe **Brousse**, Jean-Pierre **Delrieu**, Jean-Jacques **Dreuilhe**, Ingrid **Quief**, Rolland **Jammy**, Daniel **Kaprielian**, Françoise **Rouquet**, Rémi **Guilhemat**, Rodolphe **Valitchek**, Muriel **Courthieu**, Pascale **Hebert**

**Absents excusés :** Estelle **Dalla Rosa**, Mikael **Leclair**,

**Secrétaire de séance :** Rodolphe Valitchek

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations :** 13

**Date convocation du conseil municipal :** 02 juin 2021

**Date d'affichage de la convocation :** 02 juin 2021

### **Délibération n° 26 /2021**

**Domaine :** finances locales

**Sous domaine :** décision modificative

**Objet :** décision modificative

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'élaboration du budget unique 2021, une erreur a été commise dans la nomenclature concernant les opérations de cessions d'immobilisation suite à la reprise du camion appartenant à la commune.

Il convient donc de prévoir une modification des articles comptables afin de régulariser la situation et après avis de la trésorerie, Monsieur le Maire propose de modifier les imputations budgétaires de la façon suivantes :

Articles inscrits au budget

articles à inscrire au budget

675-042	→	6748
7761-042	→	774
192-040	→	16878
775	→	773
21571-040	→	21571

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Accepte la modification budgétaire telle que proposée ci-dessus par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le maire à signer toute pièce se rapportant à cette modification

vote : 13 pour

### **Délibération n° 27/2021**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : subventions

**Objet** : Acquisition de radars pédagogiques : demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un programme pour l'installation de radars pédagogiques sur la commune est inscrit au budget unique 2021.

Il indique que des devis ont été demandés à divers fabricants et il dépose sur le bureau de l'assemblée le devis établi par la Société Signaux Girod, agence de Carcassonne dont le montant s'élève à la somme de 12.576,24 € Hors taxes.

Il précise qu'une subvention pourrait être demandée dans le cadre du produit des amendes de police et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté d'installer des radars pédagogiques, Rue des 13 vents, Route Départementale n° 116, Route de Lasbordes et ancienne 113.
- Sollicite une subvention dans le cadre du produit des amendes de police sur le devis estimatif établi par la Société Signaux Girod, agence de Carcassonne dont le montant s'élève à la somme de 12.576,24 € Hors taxes
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 13 pour

### **Délibération n° 28/2021**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : Budget

**Objet** : Bon voyage pour départ à la retraite de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sylvie Lanjard a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021.

Après 35 ans de service dans la collectivité, Monsieur le Maire propose d'offrir à cette employée un bon voyage d'un montant de 2.020,00 €uros.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide d'offrir un bon voyage d'un montant de 2.020,00 € à madame Sylvie Lanjard, secrétaire de mairie à l'occasion de son départ à la retraite.
- Autorise monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 13 pour

**Délibération n° 29/2021**

**Domaine** : Enseignement

**Sous domaine** :

**Objet** : organisation de la semaine scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'organisation de la semaine scolaire de l'école publique (semaine de 4 jours) déroge à la réglementation en vigueur (semaine de 4,5 jours).

Il précise qu'il est nécessaire que le conseil municipal se positionne pour acter, soit le renouvellement de la demande de dérogation (semaine de 4 jours), soit un retour à la réglementation en vigueur (semaine de 4,5 jours).

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide de demander la dérogation à la réglementation en vigueur pour que l'organisation de la semaine scolaire à l'école publique soit maintenue à 4 jours.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 13 pour

**Délibération n° 30/2021**

**Domaine** : Voirie

**Sous domaine** :

**Objet** : Aménagement de la rue du Nord : relevés topographiques

Afin de mener à bien cette opération, il y a lieu de réaliser de levés topographiques qui permettront de fixer les limites de la voie par rapport aux propriétés riveraines et de détecter les réseaux présents sous la chaussée.

Monsieur le maire dépose sur le bureau de l'assemblée, les devis correspondants à ces deux missions, à savoir :

- Relevé topographique (fixation limites voie par rapport aux propriétés riveraines) Cabinet de géomètre-expert AXIOME coût : 995,00 € HT
- Levé topographique pour détection des réseaux Agence GENIMAP de Verfeil : coût : 1.949,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté d'engager des travaux dans la Rue du Nord
- Décide de faire réaliser :
  - Un relevé topographique par le cabinet de géomètre-expert AXIOME pour un montant de 995,00 € HT
  - Un levé topographique pour la détection des réseaux de cette rue par l'agence GENIMAP de Verfeil pour u
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Vote : 13 pour

**Délibération n° 31/2021**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** :

**Objet** : Projet Alimentaire Territorial : Le poulailler partagé

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance, la commune et la coopérative scolaire de l'école ont présenté un projet pour l'installation d'un poulailler partagé. Cette action s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec pour objectif la diminution du gaspillage alimentaire.

Le comité de pilotage des élus de la Communauté de Communes référents pour le PAT a retenu l'action présentée par la commune qui a été classée en priorité 1.

Afin de finaliser le dossier de candidature, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Plan de relance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Prend acte que l'action de construction d'un poulailler partagé, portée par la commune et la coopérative scolaire, a été retenue par le comité de pilotage de la CCCLA
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide au titre du plan de relance afin de finaliser le dossier de candidature

Vote : 13 pour

### **QUESTIONS DIVERSES**

Saint Martin Lalande retenu sur le plan de relance numérique à l'école.

Logiciel cantine envisagé pour réservation et paiement en ligne, suite à la fermeture de la trésorerie (visite sur communes avoisinantes)

Problème de restauration avec la société Récapé, des échanges sont en cours pour une amélioration du service.

Un échange entre élus a eu lieu concernant le rangement de la vaisselle du comité des fêtes

Rencontre entre les agents, le conseil municipal le 11/06 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Demande de garderie jusqu'à 18 h 30, pas de demande reçu en mairie.

Demande de cantine pendant les vacances scolaires, un questionnaire sera adressé aux familles.